

Séance extraordinaire du 21 octobre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 18 h 45, le 21 octobre 2024, en la salle habituelle des délibérations, sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

PRÉSENTS

Monsieur André Masson, conseiller au siège no. 1
Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2
Monsieur Martin veilleux, conseiller au siège no. 4
Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier et madame Marie Claude De Gagné, adjointe principale à la direction générale, sont également présents.

ABSENTE

Madame Nathalie Dion, conseillère au siège no. 3

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 18 h 45, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

Résolution 2024-10-210

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Déclaration du directeur général et greffier-trésorier

Monsieur Guy Nolet, directeur général et greffier-trésorier, déclare que les avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire ont été signifiés dans les délais prescrits par la loi.

Résolution 2024-10-211

Rejet des soumissions dans le cadre du projet de réhabilitation du chemin de la Pépinière

Attendu qu' en date du 23 septembre 2024, un appel d'offres public était lancé pour recevoir des offres pour la réhabilitation du chemin de la Pépinière;

Séance extraordinaire du 21 octobre 2024

Attendu que les enveloppes d'offres de services ont publiquement été ouvertes à la mairie, le 18 octobre 2024;

Attendu que les entreprises suivantes ont soumis une offre de services :

- TEM Entrepreneur général
- Duroking
- Béton Fortin Inc.
- Entreprise Gaétan Jolicoeur
- Hardy Construction
- Construction Lemiro Inc.

Attendu qu' en conformité avec le document d'appel d'offres, les prix suivants ont été obtenus :

Soumissionnaires	Prix total soumis (taxes incluses)
TEM Entrepreneur général	435 197,74 \$
Duroking	495 806,69 \$
Béton Fortin Inc.	559 360,16 \$
Entreprise Gaétan Jolicoeur	601 077,92 \$
Hardy Construction	650 841,27 \$
Construction Lemiro Inc.	874 000,00 \$

Attendu que les soumissions reçues dépassent largement le budget disponible pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Roy, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

Que ce conseil rejette toutes les soumissions reçues pour le projet de réhabilitation du chemin de la Pépinière, en raison de contrainte de disponibilité budgétaire.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions.

Aucune question.

Résolution 2024-10-212

Levée de l'assemblée

À 19 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

Que la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Ghislain Nadeau
Maire

Guy Nolet
Directeur général et greffier-trésorier